



Chère Madame, Cher Monsieur,

Le groupe **Dopamine** c'est la force de :

- **4 organismes de formation** continue agréés DPC, FAF-PM et DATA DOCK ;
- **750 sessions de formations** chaque année, dont **500** déjà réalisées en 2020;
- **10 000 professionnels de santé** formés chaque année ;
- **Une digitalisation avancée et des formats adaptés** aux besoins des participants (*présentiel, Blended Learning ou à distance avec des méthodes interactives*).

Les conditions d'organisations de nos formations, marquée par la COVID-19, nous ont obligé à être imaginatifs et performants. C'est ainsi que nous avons mis en place, dès la fin du mois de mars des **classes virtuelles** qui ont rencontrées un vif succès.

C'est dans cet élan que nous souhaitons poursuivre l'organisation de nos **événements** en 2020 en format **e-colloque** très interactifs :

**Programmation**

- **RELATIONS D'EMPRISE** | Du 17 au 19 septembre
- **CYBERMED** | Du 8 au 10 octobre
- **CYBERADDICT** | Du 5 au 7 novembre
- **IMPACT CLIMAT MED** | Du 26 au 28 novembre
- **LA RADICALISATION** | Du 10 au 12 décembre

Les participants se retrouveront en direct via une **plateforme événementielle** dédiée.  
→ Chaque événement sera **sponsorisé**.

Nous vous proposons une **visibilité inédite et inégalée pour votre communication** : bannière publicitaire, spot promotionnel, B to B... lors de chaque rencontre interactive.

Dopamine vous propose de faire partie de nos **partenaires privilégiés**, en bénéficiant d'une visibilité sur cette plateforme événementielle dédiée, à tarif préférentiel.

Vous trouverez en pièce jointe la liste de nos événements et leur présentation, ainsi que nos tarifs.

Je serai votre interlocutrice pour élaborer avec vous le partenariat qui vous convient.

Bien cordialement.



**Solange CHASSIN**

*Chargée des partenariats et sponsoring*

Dopamine Formation

Tél. + 33 (0)6 63 52 59 03



## PACK SPONSORS :

Nous vous proposons de sponsoriser nos événements ou sessions à l'intérieur de l'événement, pour apparaître de manière préférentielle et atteindre le public de manière privilégiée.

### ① Pack Diamant : sponsors officiel et unique de l'événement

#### ▪ Sponsors officiel et unique de l'événement

- Emplacement préférentiel sur la Home Page du **site internet de l'événement**
- Votre logo associé à l'événement sur la Home Page du **programme officiel** + 1 page de pub
- Votre logo sur l'ensemble des **documents de communication** envoyés aux participants
- Votre logo associé à l'événement sur notre **plateforme e-colloque**, où auront lieu les rencontres
- Votre **Publicité** durant les sessions et tout au long de l'événement
- Votre logo associé aux **Push sponsorisés** destinés aux participants durant l'événement
- Mise en contact direct avec les participants par utilisation du **chat**
- Accès à la **liste des participants avec agenda pour prise de rendez-vous en direct**

..... **Montant Pack Diamant : 6 000€**

### ① Pack Platinum : sponsors de l'événement

#### ▪ Sponsors officiel de l'événement

- Emplacement préférentiel sur le **site internet de l'événement**, dans la rubrique « partenaires »
- Présence de votre logo sur le **programme officiel** et les **Newsletters** envoyés aux participants
- 1 page de pub dans le programme
- Votre logo associé à l'événement sur notre **plateforme e-colloque**, où auront lieu les rencontres
- Votre logo sur l'ensemble de la **communication de l'événement**
- Encart publicitaire privilégié sur la **plateforme e-colloque** sur la page d'accueil de l'événements
- **Bannière publicitaire** / Modèle Platinum / durant les sessions
- **Push sponsorisés** durant l'événement
- Contact direct avec les participants par utilisation du **chat**
- Accès à la **liste des participants avec agenda pour prise de rendez-vous en direct**

..... **Montant Pack Platinum : 3 000€**

### ② Pack Gold :

#### ▪ Sponsors d'une session durant l'e-colloque

- Logo sur le **site internet de l'événement** dans la rubrique « partenaires »
- Logo dans le **programme officiel** et les **Newsletters** envoyés aux participants
- Logo sur le **programme de la session**, envoyé aux participants
- **Publicité interstitielle** lors de la session
- Contact direct avec les participants par utilisation du **chat**
- Accès à la **liste des participants avec agenda pour prise de rendez-vous en direct**

..... **Montant : 2 000€**

### ③ Pack Silver :

#### ▪ Sponsors d'une session durant l'e-colloque

- Logo sur le **site internet de l'événement** dans la rubrique « partenaires »
- Logo sur le **programme de la session**, envoyé aux participants
- **Bannière publicitaire** / Modèle Silver / sur la plateforme e-colloque
- Contact direct avec les participants par utilisation du **chat**

..... **Montant : 1 000€**



# VOTRE PRESENCE CIBLEE, LORS DES E-COLLOQUES :

Nous vous proposons de choisir individuellement les options qui vous intéressent pour une visibilité sur-mesure durant nos événements :

① **Votre logo sur le site internet de l'événement** dans la rubrique « partenaires »  
..... Tarif : 200€

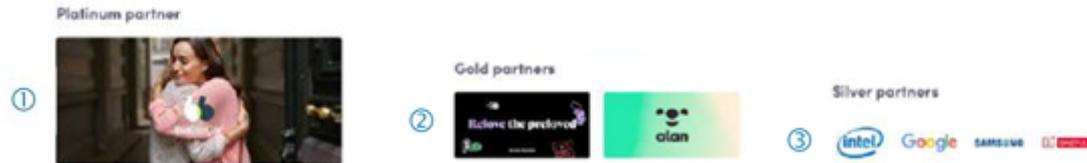
## ② Encart publicitaire dans le programme officiel

Bannière haute ..... Tarif : 300€

Bannière basse ..... Tarif : 200€

## ③ Encart publicitaire privilégié sur notre plateforme e-colloque (lieu des rencontres)

Votre publicité en continue, avec redirection vers votre site Web :

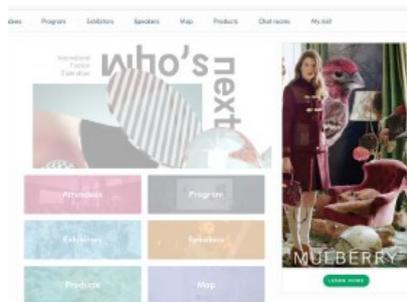


① Modèle Partinium (visuel au choix) ..... Tarif : 500€

② Modèle Gold (visuel au choix)..... Tarif : 400€

③ Modèle Silver (logo) ..... Tarif : 200€

## ④ Sponsoring de session (pub intertitulaire)



Une visibilité accrue : votre présence tout au long de la session : avant ouverture et pendant l'intervention.

..... Tarif : 500€

### + Options sponsoring de session

**A. Contact direct avec les participants par utilisation du chat ..... Tarif : 150€**

Notre plateforme e-colloque vous permet d'être contacté directement par le biais du tchat.

**B. Mise en place d'un agenda pour prise de rendez-vous en direct ..... Tarif : 150€**

Nous vous proposons d'avoir accès à la liste des participants et partager un agenda pour des rendez-vous virtuels tout au long du e-colloque.



# Formulaire de e-sponsoring

Société.....

Responsable.....

Adresse.....

Code postal.....Ville .....

Téléphone..... Mobile .....

Email.....

BON DE COMMANDE n° 20200202				
Date de la commande :				
RÉF.	DÉSIGNATION	PRIX HT	TVA	TOTAL TTC
TOTAL				

Solde payable 45 jours à réception de facture, par :  
- chèque bancaire ou postal à l'ordre de: Association Tamari 06,  
- ou par virement bancaire :

Bénéficiaire : Association Tamari 06  
Domiciliation : SG MENTON (01501) - 6 AV BOYER - 06502 MENTON  
Code Banque : 30003 - Code Guichet : 01501  
- IBAN : FR76 3000 3015 0100 0372 6112 639  
- BIC : SOGEFRPP

Accepté par le client : (date et signature du client)

# Conditions générales de vente



## 1. La totalité du prix établi doit être versée impérativement 45 jours avant la manifestation:

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Association Tamari O6,
- ou par virement bancaire :

Bénéficiaire : Association Tamari O6

Domiciliation : SG MENTON (01 501) - 6 AV BOYER - 06502 MENTON

Code Banque : 30003 - Code Guichet : 01 501

- IBAN : FR76 3000 3015 0100 0372 6112 639

- BIC : SOGEFRPP

1.1 Si le paiement complet n'est pas effectué dans la période établie à la clause 1.1 ou en première page par accord mutuel, l'exposant devra payer à Tamari des intérêts sur le montant total, au taux de 1,4 % mensuel depuis la date à laquelle le paiement est dû jusqu'à réception du montant complet par l'Association Tamari O6.

1.2 En cas de désistement et quelle qu'en soit la cause, la somme versée considérée comme acompte de confirmation reste acquise. Le non-paiement du solde entraîne l'annulation des droits du sponsor sans donner lieu à aucun remboursement des sommes déjà versées, ni à aucune indemnité.

1.3 L'exposant s'engage à ne procéder à aucune publicité, ni à aucune pratique de vente ou de racolage, susceptibles d'induire les visiteurs en erreur ou de constituer une concurrence déloyale.

## 2 Obligations et droits de l'organisateur

Si le présent contrat donne droit à l'attribution d'espace d'exposition, cette dernière est faite en respectant au maximum les vœux de chacun. Cependant l'organisateur l'association Tamari O6 se réserve le droit d'en modifier l'implantation en cas d'absolue nécessité, et ceci sans que l'exposant puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

## 3. Limitation de responsabilité

3.1 Si pour cas de force majeure il devenait impossible de disposer des lieux aux dates prévues, le comité d'organisation serait tenu au remboursement des sommes versées, déduction faite des sommes engagées pour la préparation de la manifestation.

3.2 L'association Tamari O6 ne pourra pas être responsable d'un quelconque retard ou d'un changement de date de la manifestation suite à une décision des directeurs.

## 4 Annulation

4.1 L'annulation de participation ne peut être acceptée à moins qu'elle soit reçue sous 15 jours après signature du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception du signataire du contrat.

4.2 Toute demande d'annulation après cette date limite ne sera acceptée ou refusée qu'à la discrétion de l'association Tamari O6. Cette dernière rejettera toute annulation reçue 30 jours avant la date de la manifestation, et ceci entraînera de la part du sponsor le règlement à l'organisateur de l'intégralité du montant de la participation.

## 5 Installation - enlèvement

L'exposant doit respecter les délais mentionnés sur le dossier technique. L'exposant s'engage à respecter les horaires d'emménagement et de déménagement qui lui sont signifiés dans le dossier exposant. Jusqu'au déménagement complet des stands, il est obligatoire de prévoir un responsable de stand par l'exposant afin d'éviter les vols.

## 6 Assurance - sécurité

Les exposants sont réputés connaître les mesures de sécurité imposées par les Pouvoirs publics. L'exposant doit être obligatoirement couvert par une police d'assurance responsabilité civile d'entreprise et une garantie dommages exposants pour les biens lui appartenant. L'association Tamari O6 décline toute responsabilité sur les points précédents. Quelle que soit la cause ou la nature des dommages éventuels, l'exposant et/ou ses sous-traitants éventuels déclarent avoir renoncé à tout recours contre l'association Tamari O6.

## 7 Dégradation

Tous dégâts causés à la fois au bâtiment qui accueille la manifestation, aux structures des stands, aux sols par les produits exposés seront facturés à l'exposant mis en cause.

## 8 Visiteurs

Tamari se réserve le droit d'expulser toute personne dont l'attitude justifierait selon elle une telle mesure.

## 9 Application du présent règlement

L'exposant accepte le présent règlement en signant le recto de ce contrat ainsi que toutes les nouvelles dispositions qui pourraient intervenir, imposées par les circonstances et adoptées par l'organisateur dans l'intérêt de la manifestation. Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion d'un sponsor contrevenant, sans mise en demeure préalable.

## 10 Clause d'arbitrage

10.1 Les parties contractantes s'accordent pour que tout litige, désaccord, questions ou réclamations résultant de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat ou liés à celui-ci, directement ou indirectement, soient établis et définitivement portés près le Tribunal de Commerce de Marseille. Seuls les textes du présent règlement font foi.

L'arbitrage sera conduit en accord avec les principes d'équité.

10.2 Sans préjudices à ce qui précède, l'association Tamari O6 se réserve le droit d'engager de telles procédures légales si nécessaire comme moyen de précaution auprès de la juridiction où les contractants ont leurs biens.

## 11 Provision finale

11.1 Ce contrat n'inclura sous aucune circonstance le programme de la manifestation.

11.2 Ce contrat pourra uniquement être modifié par les deux parties. Toute notification soumise par l'une ou l'autre des parties et/ou toute modification introduite à ce contrat doit être établie par écrit et signée par la même personne physique qui a signé ce contrat pour l'exposant et doit être acceptée dans tous les cas par les deux parties.

11.3 Des modifications partielles ne pourront rendre le contrat invalide.

11.4 Ce contrat prendra effet à la date signée en première page. Tous dégâts causés à la fois au bâtiment qui accueille la manifestation, aux structures des stands, aux sols par les produits exposés seront facturés à l'exposant mis en cause.